

Orthographe grammaticale

1. Mise en contexte et rappel historique de G. Legros :

La commission a choisi de s'attacher davantage à l'orthographe grammaticale, plutôt qu'à l'orthographe lexicale (à la différence de l'équipe française EROFA :

<http://erofa.free.fr/index.html>).

EROFA a publié 2 volumes :

- Le premier sur les consonnes doubles (cas des féminins et des dérivés : *patron* → *patronne*, *patronnage*)
- Le second traite des consonnes finales muettes : cas du x final, où nous sommes à cheval sur grammaire et lexique. EROFA a élargi à tous les x en position finale qui ne se prononcent pas, et proposé de le substituer par s : *généreux* serait remplacé par *généreus*

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (qui a succédé en 2007 au Conseil supérieur de la langue française), et en son sein la commission orthographe, ont de leur côté publié une série de travaux en septembre 2009. Ils traitent de :

- L'adjectif verbal
- Le pluriel des noms composés
- L'accord des participes passés

Les réflexions sont en cours, et la commission entend profiter de ce colloque et des divers ateliers qui s'y déroulent pour recueillir des suggestions.

Les participes passés :

Depuis le 18^{ème} siècle, des propositions ont été émises de laisser le participe passé avec *avoir* invariable. Si, dans le passé, le participe passé était ressenti comme un adjectif, et s'accordait donc oralement, au fur et à mesure celui-ci a été de plus en plus considéré comme une forme verbale. L'accord à l'oral s'est fait plus rare.

Le Conseil de la langue propose l'invariance du participe passé employé avec *avoir* dans tous les cas. Mais cette proposition tarde à passer : la société peut en effet « bloquer », et certaines décisions prises dans le passé par des institutions comme l'Académie française ne sont pas prises en compte.

En ce qui concerne les participes passés employés avec *être*, notons le cas des pronominaux.

L'usage semble d'accorder avec le sujet (même si c'est un contresens grammatical).

2. Atelier :

Quelques problèmes dans la pratique sont soulignés :

- outils informatiques : les correcteurs orthographiques logiciels proposent différentes formes et/ou accords (exemples de tels logiciels : Antidote, les correcteurs automatiques intégrés dans une application web comme gmail, ou dans un logiciel installé localement,...) ;
- problèmes liés à la méconnaissance de la nouvelle orthographe (exemple d'un employeur qui jugerait fautifs les curriculum vitae qui lui sont soumis car ils sont rédigés selon les nouvelles règles orthographiques) ;
- tolérance par rapport aux variantes orthographiques souhaitée par des professeurs qui disent devoir se concentrer sur les vrais problèmes rencontrés par leurs étudiants (accords grammaticaux,...).

Monsieur Legros propose qu'un usage social des variantes orthographiques soit établi avant que ces variantes ne soient proposées au Conseil de la langue (légitimation par l'usage social). Il rappelle que le dictionnaire Robert a d'abord refusé la réforme orthographique en 1990, avant de n'intégrer que très récemment (2009) un bon nombre de ces réformes, mais pas toutes. Nous sommes dans ce qu'il appelle un « état flottant », où les positions et les pratiques normatives changent. Il n'y a pas d'instance pour imposer les formes orthographiques : l'Académie légifère, sans que cela ne revête de valeur coercitive.

- Une enseignante demande la réintégration des annexes dans les circulaires traitant de réforme orthographique (ces annexes reprenaient la liste des modifications qui avaient été décidées, et seraient absentes des récentes circulaires).
- Une enseignante souhaite une politique d'établissement en ce qui concerne l'orthographe (pour éviter qu'un changement de professeur n'oblige plus l'élève à devoir adapter son orthographe).
- Quelqu'un pose la question des contacts de la Commission orthographe avec la presse, le monde de l'édition....

G.L. resitue le travail de la Commission, et rappelle que les circulaires de 2008 sont nées d'une demande du Conseil de la langue d'alléger le fardeau de l'enseignant, qui doit tolérer les deux orthographe, mais n'en enseigner qu'une.

Le conseil a ainsi proposé :

- l'organisation de formations continues en cours de carrière,
- un appui social : une circulaire adressée à l'administration,
- un contact avec la presse et les éditeurs (entre autres de manuels). La Commission a même proposé que les manuels conformes à la nouvelle orthographe soient préférés aux autres, mais cela ne s'est pas fait,
- l'extension des formes plurielles (*des pour et des contre* → *des contres*),
- l'ajout d'un s d'euphonie à l'impératif des verbes du premier groupe (*Mange !* → *Manges-en !*).

Autres problèmes soulignés par le public :

- les difficultés pour l'enseignant d'enseigner les deux orthographe (alors que la Commission demande de n'enseigner que la nouvelle orthographe, mais de tolérer l'ancienne et la nouvelle : mauvaise information chez certains enseignants) ;

- l'usage social de la langue remonte-t-il et influence-t-il les modifications, ou va-t-on des sphères vers le peuple, du haut vers le bas ? L'orthographe doit-elle rester un instrument de mesure sociale, voire d'exclusion ?

G.L. rappelle ses propos passés, le vocabulaire va (aussi) du bas vers le haut (exemples des néologismes de jeunes), même si l'orthographe est verrouillée (quelques professionnels de la langue en décident).

- quel est l'intérêt des subjonctifs imparfait et plus-que-parfait pour des jeunes en prise avec d'autres difficultés bien plus pressantes.
- autres difficultés citées :
 - les adjectifs de couleur.
 - *tout* comme adverbe.
 - les noms composés.